

ASIM

**association sportive
Illzach-modenheim**

Tribunal d'Instance de Mulhouse Vol. IX - Fol. 58



Monsieur le MAIRE
MAIRIE de la VILLE d'ILLZACH
Place de la République

68110 ILLZACH

Illzach, le 9 Juin 2006

Monsieur le Maire,

Par la présente je me vois dans l'obligation de vous faire part des décisions présent par le comité de l'ASIM TENNIS :

LUNDI 27 MARS 2006 : point 14 de l'ordre du jour
- Commande de la lumière des courts intérieurs par minuterie

J'ai insisté sur le changement de philosophie qui accompagnerait un vote positif et rappelé que lors du sondage (54 réponses) les « satisfaits » du système d'éclairage étaient deux fois plus nombreux que ceux que ne l'étaient pas.

Pour commander la lumière sur les courts intérieurs n° 5 et 6, par 7 voix pour et 5 voix contre, dont la mienne, le comité, vote pour la mise en place de minuterie indépendantes du système de réservation.

J'ai été chargé de consulter l'entreprise d'électricité VINCENTZ afin de connaître le prix de cette modification.

LUNDI 29 MAI 2006 : point 9 de l'ordre du jour
- Commande de la lumière des courts intérieurs par minuterie

En date du 23 Mai 2006 l'entreprise VINCENTZ nous a fait parvenir le devis n° 0605GB019.

Leur intervention s'élève à 870.09 euros ttc et doit être prise en charge par le club.

J'ai donc pour mission de vous demander l'autorisation de faire effectuer des travaux que je ne peux malheureusement que désapprouver.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous d'agrée, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Président de l'ASIM TENNIS